

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES CONSEILS GÉNÉRAUX

La session des conseils généraux se poursuit sans incident. Il convient cependant de constater que le mouvement qui s'est produit dans plusieurs assemblées départementales en faveur de l'ajournement des grandes manœuvres va en s'accroissant.

Dans leurs dernières séances, les conseils généraux des Bouches-du-Rhône, de Loir-et-Cher, de la Mayenne et de la Charente ont émis des vœux en ce sens.

Ces vœux ont été immédiatement transmis au gouvernement.

L'affaire Dreyfus a également provoqué quelques délibérations.

Voici d'abord le texte de celle prise par le Conseil général de la Sarthe, dont M. Cavaignac, ministre de la guerre, est président :

« Le Conseil général de la Sarthe, désirent profiter de la présence du ministre de la guerre à la tête de l'assemblée départementale, émet le vœu que le gouvernement, d'accord avec les paroles patriotiques prononcées par M. Cavaignac à la Chambre des députés et, hier encore, au banquet de la Chambre de commerce, prenne les mesures les plus énergiques, dans l'intérêt supérieur de la patrie, pour en finir avec la campagne systématique qui se continue contre l'armée ».

De même, le Conseil général de la Loire-Inférieure demande « que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'agitation malsaine fomentée et entretenue en France et pour clore définitivement, dans l'intérêt supérieur de la patrie, la campagne systématique contre l'armée, campagne scandaleuse, que réprouve le pays tout entier ».

De son côté, le Conseil général des Pyrénées-Orientales a voté la résolution suivante :

« Attendu que l'agitation menée autour de la réhabilitation d'un homme reconnu coupable par un conseil de guerre trouble profondément le pays, que les ennemis nés de la France exploitent à notre détriment le désarroi occasionné par une propagande néfastes, qu'il est démontré que les affaires elles-mêmes souffrent d'un état de choses qui dure depuis trop longtemps, et qu'au point de vue du prestige moral de la France il importe d'y mettre fin, le Conseil général des Pyrénées-Orientales émet le vœu que le gouvernement, fort des jugements rendus, prenne immédiatement les mesures les plus énergiques pour faire cesser l'odieuse campagne menée contre l'armée, contre la France et contre la République ».

Citons encore un passage du discours de M. Develle, sénateur, président du Conseil général de la Meuse :

« J'espère que les nouveaux ministres sauront, après leurs devanciers, mettre un terme définitif à cette abominable campagne, qui tue notre commerce, notre industrie et, qui pis est, notre confiance en nous-mêmes. On vous a reproché de ne point vous être associés, lors de notre dernière session, aux protestations qu'un grand nombre de

conseils généraux ont élevées contre ces détestables manœuvres; on l'a fait à tort, car il y a de ces choses qu'un cœur lorrain ressent si fortement qu'il lui est inutile de les traduire en paroles. Rappelez-vous la devise de cette ville, qui résume l'esprit de toute la Meuse ».

Parmi les vœux divers adoptés, notons les suivants :

Le Conseil général de l'Yonne émet un vœu en faveur de la réduction de la taxe d'affranchissement des lettres et le vœu que les territoriaux ne soient pas convoqués en octobre dans les régions viticoles.

Le Conseil général de l'Ain demande que la loi sur les vieillards indigents soit votée le plutôt possible par le Sénat.

Le Conseil de la Charente, sur la proposition de M. Carnot, a adopté un vœu visant la décimalisation du temps et des angles.

Le Conseil général du Gard est quelque peu exigeant : il demande d'abord que le gouvernement autorise les courses de taureaux avec mise à mort. Puis il a voté toute une série de vœux en faveur de l'agriculture : organisation du crédit agricole, chambres consultatives d'agriculture, etc.

De son côté le Conseil général de la Loire-Inférieure a examiné la situation difficile faite aux petits commerçants par les grands magasins :

« Il invite le Parlement à donner suite aux projets de modification de la loi du 21 avril 1893, de façon à établir plus équitablement les charges en augmentant le nombre des spécialistes et en les imposant progressivement selon le nombre des employés ».

Le Conseil général de la Manche a émis un vœu demandant :

« 1° Qu'à l'avenir, les élections sénatoriales aient lieu au chef-lieu d'arrondissement;

« 2° que le 3<sup>e</sup> tour soit supprimé et que le second soit reporté au dimanche suivant;

« 3° Que les délégués ne reçoivent aucune indemnité de parcours et de séjour ».

Enfin le Conseil général du Pas-de-Calais a adopté des vœux tendant à la création de conseillers de préfecture suppléants non rétribués, à la révision de la loi sur les accidents du travail, un vœu tendant à ce que des congés moins nombreux mais plus longs soient accordés aux soldats, des vœux relatifs à la suppression des mesures vexatoires qui entravent les effets de la loi sur les alcools dénaturés, à la réduction du tarif des colis postaux franco-anglais.

Notons encore une proposition due à l'initiative de M. Delarue, député radical de l'Allier relative à la suppression des préfets.

C. R.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Vœux émis par l'« Ecole nouvelle »

On sait quelles justes critiques soulève l'application de la loi de 1889 sur les traitements des instituteurs.

Le pourcentage d'une part et, de l'autre,

le petit nombre de mises à la retraite, ralentissent si bien l'avancement qu'il n'est plus permis aux maîtres, d'espérer arriver aux premières classes de leur emploi.

Dans l'« Ecole Nouvelle », M. Kuhn indique plusieurs remèdes à ceux qui ont le devoir de modifier cette situation.

Il propose :

1° De revenir à la première des deux solutions qui s'offraient au législateur lors du vote des lois qui ont unifié les traitements.

Il y aurait pour cela à créer un crédit spécial, dont le ministre de l'instruction publique qui travaille actuellement à une statistique générale des indemnités compensatrices, peut seul connaître le chiffre approximatif et il faudrait procéder ensuite à une révision complète du classement.

Résultats : pour le présent, rétrogradation des maîtres placés jusqu'ici, grâce à leur éventuel d'autrefois, dans une classe supérieure à celle qu'il auraient dû occuper ; promotions nombreuses portant sur ceux de leurs collègues qui ont une ancienneté générale de services plus grande.

2° Voter l'amendement Roland. En augmentant de 10 0/0 la proportion des instituteurs des 3 premières classes, on mettrait fin à la situation anormale de la partie du personnel qui est resté jusqu'ici en dehors de l'avancement.

3° Suspendre l'avancement au choix ou réduire le nombre des promotions au choix — et particulièrement dans les départements jusqu'ici favorisés par la loi jusqu'à ce que l'égalité existe entre les maîtres des différents départements.

Les promotions au choix vont en effet, le plus souvent, à des instituteurs relativement jeunes qui continueront longtemps d'occuper les classes supérieures, et qui en conséquence, diminueront encore les chances déjà si restreintes de vacances dans ces classes, où les instituteurs de certaines régions n'osent même plus rêver d'avoir jamais accès.

Les trois solutions proposées par M. Kuhn ont le sérieux avantage d'être dictées par la plus stricte justice. Leur application pourrait apporter une sérieuse amélioration à la loi qui régit actuellement l'enseignement primaire. Les propositions justes et les vœux réalisables auraient des chances de succès si le ministre voulait bien en faire lui-même l'étude et les présenter au Parlement. Le voudra-t-il ?

Il y a longtemps que les intéressés font entendre leurs doléances :

: Vox clamantis in deserto — « En vain parle la sagesse on ne l'écoute pas »

Moyen indiqué par M. Gillet pour servir des retraites

Le moyen suivant est indiqué par le Journal des instituteurs (M. Gillet) pour payer les retraites des instituteurs sans grever le budget de l'Etat.

Il suffirait simplement d'attribuer aux retraites chaque année, les fonds provenant de l'extinction de certaines catégories de pensionnés qui disparaissent graduellement. Ainsi figurent au Budget pour pensions civiles d'anciens pairs de France, victimes du 2 décembre, dont le nombre décroît chaque année.

L'ensemble des crédits alloués n'est pas inférieur à 6 millions. Il y aurait là de quoi retraiter peu à peu pas mal d'instituteurs sans modifier le chiffre global des pensions civiles.

L'idée est ingénieuse et d'une application immédiate. Elle mérite d'être recommandée à qui de droit.

UN AMI DU PROGRÈS.

## INFORMATIONS

### Election législative

Les électeurs de la deuxième circonscription de Mayenne (Mayenne) sont convoqués pour le 18 septembre, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Chaubin Servinière, décédé.

### M. Viger à Tarbes

M. Viger, ministre de l'agriculture, qui est rentré hier soir à Paris après avoir assisté à la session du conseil général du Loiret, part pour les Hautes-Pyrénées. Il présidera, à Tarbes, la distribution des récompenses du concours régional agricole.

### Déplacement ministériel

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères qui s'était rendu dans l'Ariège pour assister aux séances du conseil général, sera de retour à Paris aujourd'hui samedi.

### M. Lockroy à Cherbourg

Les autorités cherbourgeoises viennent de recevoir du ministère de la marine un télégramme annonçant l'arrivée de M. Lockroy dans la ville de Cherbourg pour le 2 ou 3 septembre prochain.

Le ministre de la marine y séjournera deux jours.

### Ordre du Jour de l'Amiral Fournier

Avant de quitter la préfecture maritime de Brest, l'amiral Fournier a lancé un ordre du jour :

« Le vice-amiral, commandant en chef, préfet maritime, en quittant Brest pour se rendre en permission, avant de prendre possession du nouveau poste de combat auquel l'appelle la confiance du gouvernement de la République, tient à remercier chaleureusement tous les services de la marine et de l'armée, le personnel ouvrier de l'arsenal, les administrations civiles, la municipalité, la presse et la population tout entière, de leur aide empressée et soutenue. »

L'amiral termine en disant que Brest, pour assurer la défense, n'a besoin que d'être renforcé en artillerie et en infanterie de marine.

### Manœuvres de Corps d'Armée

Le ministre de la guerre ira assister, en même temps que le président de la République, aux manœuvres des 8<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> corps, qui auront lieu le mois prochain dans la région du Centre, sous la haute direction du général de Négrier.

### Madagascar

Les journaux de Madagascar arrivés hier matin par le *Pei-Ho* apportent les nouvelles suivantes :

Télégramme officiel en date d'Andevorante, 28 juillet, avertit les voyageurs et détachements qu'ils ne pourront jusqu'à nouvel ordre séjourner au poste d'Andavakamenerano. Plusieurs cas de variole ont été constatés dans ce poste, dont trois suivis de mort.

La variole est endémique à Madagascar : de temps à autre, sous l'influence de circonstances particulières, elle devient épidémique, et fait des ravages épouvantables. On l'a vue à l'œuvre à Tamatave pendant la dernière guerre. On espère que des mesures sanitaires, intelligemment prises, circonscriront la maladie. Les journaux préconisent la vaccine obligatoire. C'est une mesure absolument humanitaire vis-à-vis de la population malgache.

Elle s'impose d'autant plus que, dans un pays aussi grand que Madagascar, la

quarantaine sera toujours illusoire, et les cordons sanitaires terrestres facilement franchis.

Le général Gallieni estime que la population indigène de la province de Diégo-Suarez est presque exclusivement composée d'Antakaras. Il croit qu'il y a intérêt à placer sous une même direction les groupes de même race. Il confie donc la haute direction du pays habité par les Antakaras et Sakalaves de la côte nord-ouest, à l'administrateur en chef de Majunga.

M. Chapotte, garde général des forêts, après deux années employées à parcourir Madagascar du nord au sud-est, est sur le point de rentrer en France. M. Chapotte a reconnu le long de son parcours d'immenses forêts et de nombreuses et riches essences qu'elles renferment.

**Bons de l'Exposition de 1900**

Hier, à deux heures et demie, a eu lieu au Crédit foncier, le tirage des Bons de l'Exposition de 1900.

Ont gagné :  
Un lot de 100,000 fr., le numéro 9, 320 de la 195<sup>e</sup> série.

Un lot de 10,000 fr., le numéro 9,314 de la 178<sup>e</sup> série.

Deux lots de 5,000 fr., les numéros 8,405 de la 157<sup>e</sup> série ; 4,600 de la 22<sup>e</sup> série.

Cinq lots de 1,000 fr., les numéros :

Série 229, n° 1,873 ; série 116, n° 7,536 ; série 299, n° 3,715 ; série 27, n° 5,493 ; série 173, n° 5,472.

150 numéros gagnent chacun 100 fr.

**Collision en Mer. — Un voilier coulé**

On mande de New-York :

Le vapeur danois « Norge » a coulé le 20 courant, sur les grands bancs, le bateau de pêche de Bayonne la « Coquette ». Le capitaine et huit marins de la « Coquette » ont été sauvés, mais deux hommes de l'équipage ont péri.

La collision s'est produite entre trois et quatre heures du matin. Quoiqu'il fit du brouillard, on pouvait apercevoir à trois encablures, et le vapeur danois n'avait pas ralenti sa vitesse. Il faisait une assez forte brise ouest-sud-ouest. On aperçut tout à coup un vaisseau venant du nord toutes voiles dehors ; il se mit en travers de la route du vapeur.

Des ordres furent donnés, mais il était trop tard, et le vapeur danois pénétra avec fracas dans le voilier français, qui fut renversé et sombra.

Trois hommes de la « Coquette » sautèrent à bord du vapeur danois. Les voyageurs du vapeur furent, au moment de la collision, saisis de panique. Mais ils se calmèrent dès qu'ils surent que le navire n'avait pas souffert. Une chaloupe danoise recueillit six hommes et un chien.

La « Coquette » fut presque immédiatement engloutie.

Le capitaine danois dit que le « Norge » était trop grand pour n'être pas visible à une grande distance, et que la « Coquette », quoique plus facile à manœuvrer que le vapeur danois, n'a fait aucun effort pour empêcher la collision et continua à marcher à pleines voiles presque sur le passage du vapeur.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Contributions directes**

M. Parviex, contrôleur des contributions directes à Gourdon, est nommé contrôleur à Cahors.

**Armée**

Dans les examens de sortie à l'école militaire de Saint-Cyr, notre compatriote M. H. Olié a été classé 84<sup>e</sup>, et affecté comme sous-lieutenant au 9<sup>e</sup> de ligne à Agen.

**Orphéon de Cahors**

Pour remercier la population Cadurcienne de son accueil si chaleureux à son retour de Nîmes, l'Orphéon a décidé de donner deux concerts publics sur les allées Fénelon, les dimanches 4 et 11 septembre à 8 1/2 du soir.

**Suicide**

Ce matin, le nommé M. ancien négociant, a tenté de se suicider en se jetant dans l'écluse de Coty.

Le désespéré a pu être retiré sain et sauf et a été conduit à son domicile.

**FÉLICITATIONS A M. DELPORT**

On nous écrit : Les républicains d'Albas viennent d'adresser la lettre suivante à M. Delport :

« Les républicains d'Albas se font un devoir de féliciter le citoyen Delport, conseiller général de Cahors, de son attitude dans l'élection du vice-président du Conseil général ; ils le remercient d'avoir affirmé une fois de plus que l'union des républicains, qui a donné au parti démocratique des victoires récentes, est le seul gage des victoires définitives sur la réaction ; ils lui envoient pour son désintéressement et pour sa correction républicaine qui n'exclut pas une inébranlable énergie, l'expression de leur absolue confiance et de leur reconnaissance respectueuse ».

Suivent les signatures.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 25 au 27 août 1898

**Décès**

Bergougnoux, Célestine, épouse Laur, 55 ans, domestique, rue du Parc, 5.

Dilhac, Pierre-Jules-Antoine-Paul, étudiant, 17 ans, rue Ste-Claire, 60.

Dusean, Joseph, sculpteur, 77 ans, rue Fénelon, 23.

**Arrondissement de Cahors**

**CAILLAC.** — Les Républicains de Caillac se sont réunis dimanche dernier pour se constituer en comité et désigner un candidat à l'élection qui aura lieu le 4 septembre en remplacement de M. Valet, maire décédé.

Les républicains de toute nuance ont répondu avec empressement à l'appel qui leur avait été fait par les citoyens en ayant pris l'initiative. Le bureau est ainsi composé :

J. Michel Nadal président. Paul, Brunet vice-président. Lafage trésorier et Vialoles Secrétaire.

Al'unanimité des votants le citoyen Vialoles, a été désigné comme candidat. Le choix ne pouvait mieux être fait, car républicain éprouvé et tout d'avant-garde, il réunira tous les suffrages des vrais républicains qui veulent la marche en avant.

Aussi est-ce avec confiance que nous attendons le résultat de cette élection, qui assurera l'écharpe tricolore au parti républicain.

Et les ex-républicains, bourdinistes enrégés au mois de mai, malgré l'accord qu'ils ont accepté avec les réactionnaires, n'arriveront qu'à un échec piteux et bien mérité.

Leur candidat ou plutôt la victime désignée ne mérite pas tous les déboires qui l'attendent, vrai républicain autrefois, ne se révoltera-t-il pas contre le rôle qui lui est attribué ? Espérons-le et attendons-nous à son désistement. Pour son bien et pour lui éviter des remords, nous lui souhaitons cela de tout cœur.

**Arrondissement de Figeac**

**St-PIERRE-TOIRAC**

**AU TÉLÉGRAMME**

Dans le *Télégramme* du 25 courant, certaines personnes à l'esprit inquiet et rageur, vigoureusement fouettées par le suffrage universel, poussent des cris d'animaux parce qu'elles ne peuvent plus gouverner leurs communes en roitelets malgaches ; elles sont aujourd'hui obligées de respecter les lois de leur pays et cela leur déplaît.

Elles insultent aux représentants les plus honorables de notre département ; et, pour arriver à leur but, elles parlent un langage que les gens bien élevés laissent à ceux qui ne le sont pas.

Si « le style c'est l'homme », l'auteur de l'article du *Télégramme* doit être un personnage bien grossier ! Il octroie à notre sympathique préfet l'épithète de « lèche-cul ». Cette expression permet de croire que notre confrère a fait son éducation non dans une salle d'école, mais dans des latrines où il a pris les habitudes de courtoisie et de politesse que nous venons d'indiquer.

Nous croyons avoir reconnu notre contradicteur à son genre littéraire ; quand on parle de personnes « à la barbe couleur de pisse » on peut employer l'expression choisie de « lèche-cul ».

Ne serait-ce pas un nommé Devic, de Toirac, celui qui, — dit-on — exerce tous les jours son intelligence à trouver des mots grossiers qui lui serviront à la rédaction de ses articles ?

Nous n'avons pas besoin de le présenter à nos lecteurs ; il s'est suffisamment chargé de se faire connaître. Nous rendrons toutefois hommage à la fermeté de ses opinions républicaines en disant qu'il est à la fois socialiste révolutionnaire et clérical, collectiviste et individualiste à outrance ; qu'il a collaboré à presque tous les journaux d'opinions contraires et qu'enfin, chassé de presque partout, il se

prend aux honnêtes gens, duridicule immense dont il a tenu à se couvrir.

Notre confrère reproche à M. le Préfet des actes d'arbitraire. — Ces actes, quels sont-ils ? Quand on parle sans savoir ce qu'on dit, on mérite certains qualificatifs aimables.

Nous répétons ici que M. Devals est venu chez nous — de par la volonté du suffrage universel — pour faire respecter la justice outragée par quelques hobereaux de village soutenus et dirigés dans leurs travaux par Rousset, le dompteur.

M. Devals est venu dans le Lot, pour arrêter le règne de ces individus dont la haute charge était de savoir — pour le rapporter ensuite au préfet — si un fonctionnaire de la République était républicain.

C'est pour mettre un terme aux révocations arbitraires que M. Devals est venu chez nous.

C'est pour réparer les actes anti-légaux de l'administration précédente ; c'est pour rappeler aux devoirs que la loi leur impose certains personnages qui « recommandaient au bon ou plutôt au mauvais vouloir » de M. Rousset les fonctionnaires coupables d'avoir des parents républicains.

Nous savons que les calomnies et les insinuations ordurières retombent ordinairement sur leurs auteurs ; mais il est des circonstances où l'on doit rendre coup pour coup ; nous essayerons de le faire.

Nous dirons à notre confrère du *Télégramme* qu'il faut être bien pauvre d'arguments pour reprocher à un adversaire politique son manque de fortune, et lui appliquer ironiquement — comme à M. de Verninac — l'épithète de « financier ».

Nous sommes heureux d'avoir à la tête de notre parti un homme pauvre ; nous sommes sûrs, au moins, que son élection n'est pas due à la vénalité des électeurs.

La pauvreté d'ailleurs est souvent plus honorable que la fortune ; et nous croyons qu'il vaut mieux être pauvre comme M. de Verninac qu'être riche comme ceux qui ont acquis leur fortune dans le Panama ou autres affaires ténébreuses.

On parle de l'intégrité de M. Vival ? On ne peut dire que du bien de notre représentant que le suffrage universel vient d'acclamer de nouveau.

Quant à notre ami M. Feyt, chef de la 1<sup>re</sup> division à la Préfecture, il doit comme les autres dédaigner les insultes qui lui sont adressées. Nous dirons simplement à celui qui les a proférées que nous lui souhaitons d'être aussi « faux républicain » que notre ami et de mériter comme lui autant de sympathie, voire même de reconnaissance.

On prétend que ce fonctionnaire a commis — pour être utile à M. Vival — des actes nuisibles à certaines communes !

Nous demandons à M. Devic en particulier, si la commune dont il veut parler n'est pas St-Pierre-Toirac.

Il y a eu là certaines affaires à propos desquelles nous demanderions à M. Devic des explications.

Il y a eu à Toirac, une adjudication. Légalement elle a été annoncée à l'avance. Elle devait avoir lieu à la mairie. Pourquoi, au dernier moment, le jour même de l'adjudication, l'endroit indiqué a-t-il été changé et pourquoi le deuxième lieu choisi a-t-il été l'auberge de M. l'adjoint réactionnaire ? C'est sans doute pour favoriser les républicains à prendre part à cette adjudication.

De plus tout le monde sait que les listes électorales sont closes le 31 mars ; qu'après cette date nul ne peut être rayé ou ajouté sur ces listes qui, en vertu d'une décision du juge de paix ou d'un arrêt de la cour de cassation. Si cela se passait autrement on pourrait faire application au délinquant de l'article 6 de la loi du 7 juillet 1874, ainsi conçu : « Ceux qui, » à l'aide de déclarations frauduleuses ou de » faux certificats, se seront fait inscrire ou » auront tenté de se faire inscrire, indument » sur une liste électorale ; ceux qui, à l'aide » des mêmes moyens, auront fait inscrire ou » rayer, ou auront tenté de se faire inscrire » ou rayer indument un citoyen, et les » complices de ces délits, seront passibles d'un » emprisonnement de 6 jours à un an et » d'une amende de 50 fr. à 500 fr. »

Comment se fait-il que dans la commune de St-Pierre-Toirac les listes électorales closes le 31 mars 1898, portent seulement 113 électeurs et qu'on en trouve 115 après, sur les listes d'émargements pour les élections législatives ?

Nous croyons que M. Devic nous renseignera suffisamment sur ce sujet ; s'il ne veut pas nous fournir les explications sollicitées, nous osons espérer que des personnes plus autorisées que nous, sauront les demander et les obtenir.

**LIVERNON — Tentative d'assassinat.**

L'abondance des matières nous oblige à supprimer les renseignements complémentaires qui nous sont parvenus sur la tentative d'assassinat dont nous avons déjà parlé.

**Arrondissement de Gourdon**

**LA BASTIDE-MURAT.** — On nous écrit :

Le mauvais plaisant de Labastide-Murat, doit une réponse au chasseur du causse de Gramat.

Qui que vous soyez Monsieur, je dois vous dire que vous ne devez pas être un chasseur sérieux. Mieux, je dois croire que vous débutez dans le métier. Sachez que le braconnier

ne tire jamais sur un gibier trop jeune, surtout sur un levreau de 0,60, qui doit être tout au plus comme un gros rat. Le jeune chasseur tire à tout. Je me garderai fort de chasser trop près de lui ! Je n'ai jamais vu un gibier M. Hubert et malheureusement je reconnais que le braconnage se fait sur une grande échelle.

N'accusez que rarement le chasseur, mais bien le piège et le lacet. Le plaisant chasse hélas ! depuis longtemps et est muni aussi bien que vous d'un permis de chasse ce qui ne l'empêche pas de répéter bien haut que la chasse s'ouvre assez tôt le 28.

Vous en jugerez dimanche. Je vous souhaite quand même, bonne chance, jeune chasseur.

**STRENQUELS.** — *Suicide.* — Le nommé

Jean Gimel, de la Roquette, vient de se suicider en se pendant à une poutre du grenier à fourrage de son habitation.

On ignore les causes de ce suicide ; cependant, la veille, une discussion avait eu lieu, paraît-il, entre Jean Gimel et l'abbé T..., son beau-frère. On prétend ici que c'est là qu'il faudrait chercher la cause de cette funeste détermination.

Contrairement à ce qui avait toujours eu lieu, ici, en pareilles circonstances, les obsèques n'ont pas été civiles ; l'Eglise avait voulu faire une exception. C'est M. l'abbé T... qui officiait.

**CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT**

Séance du 26 août 1898

La séance est ouverte à 2 h 30. M. de Verninac préside.

M. le Préfet et M. le Secrétaire Général assistent à la séance.

Tous les membres sont présents à l'exception de MM. le C<sup>e</sup> Murat, Laparra et Delpon. Lecture du procès-verbal de la dernière séance est faite par M. Grimal, l'un des secrétaires. Ce procès-verbal est adopté après une observation de M. Lachize, qui déclare qu'il aurait voté contre le vœu Cocula-Delport-Talou, s'il avait été présents à la séance d'hier.

M. Vival propose un vœu pour le rétablissement du train 30 tel qu'il existait autrefois, dans l'intérêt des populations comprises entre Capdenac et Gramat. — Adopté.

Un vœu demandant que les bourses d'Etat ne soient qu'une avance aux boursiers et que le montant de ces bourses soit restitué par ceux qui en ont profité et qui sont arrivés à une situation aisée, est adopté.

M. le Préfet dit que conformément au désir du Conseil général, il a vu le directeur de l'orphelinat d'Arnis. Il lui a dit que le Conseil général était parfaitement disposé en faveur de cet orphelinat, mais qu'il demandait s'il ne serait pas possible de réduire le chiffre de la pension pour les boursiers. Le Directeur a répondu que cela était impossible, mais que si le Conseil voulait accorder 3 bourses sur les 4 demandées par des jeunes gens du Lot, il se chargerait du 4<sup>e</sup> enfant à ses risques et périls. Depuis mon entretien avec M. le Directeur d'Arnis, ajoute M. le Préfet, j'ai appris qu'un des boursiers désire sortir de l'école pour s'engager dans la marine, de sorte qu'une 4<sup>e</sup> bourse est disponible.

M. Vival parlant de partage entre les arrondissements, M. Delport proteste avec énergie, disant qu'il ne saurait être question d'arrondissement au Conseil général.

M. Fabre, au nom de la commission des finances, repousse les 4 demandes de bourses pour l'orphelinat d'Arnis, faute de ressources et pour ne pas favoriser l'une des demandes au détriment des autres, toutes les 4 étant également intéressantes.

Après une discussion fort longue et quelque peu orageuse entre MM. le Président, Vival, Linol, Talou, Cocula, Malvy et Rey, M. Cocula propose de voter les 530 fr. pour les 4 bourses en question. Le crédit est voté ; les conclusions de la commission sont donc repoussées.

On vote 410 francs pour l'établissement d'un bureau télégraphique à St-Sauzy. (M. Malvy rapporteur).

On vote, sur la proposition de M. Longpuech, rapporteur, le budget de l'instruction publique s'élevant à 5950 fr. L'article 8 de ce budget porte 1000 francs pour indemnités de déplacement aux instituteurs et institutrices. M. de Verninac fait remarquer que ce crédit est à la disposition du préfet et que M. Rousset, contrairement à ce que faisaient ses prédécesseurs, n'a jamais fait publier le tableau des dépenses dans les procès-verbaux de la commission départementale. Les pièces comptables existent néanmoins, mais M. Rousset ne désirait sans doute pas de publicité !

L'Alliance devrait bien publier ce petit tableau, nous serions sans doute édifiés sur l'impartialité du préfet de triste mémoire que notre confrère défendait avec une ardeur si désintéressée !

Une demande de bourse faite par M. Nouvelle, pour suivre les cours de l'école d'horlogerie de Cluzes est repoussée ; on vote seulement un secours de 200 francs.

Une autre demande de bourse de 1500 fr. faite par M. Cabanes, de Salviac, pour suivre les cours de l'école de commerce de Marseille est également repoussée ; on accorde 200 fr.

Plusieurs demandes de subvention par des sociétés diverses françaises sont rejetées faute de fonds.

M. Massip, de St-Martin-Labouval, demande pour sa fille une bourse de collége. — Refusée pour ne pas créer un précédent.

On donne à la commission départementale le droit de modifier, en cas d'urgence, les crédits prévus au budget pour l'entretien et les travaux neufs des chemins vicinaux, afin de ne pas retarder ces travaux.

Le traitement de l'architecte est maintenu à 1.800 fr.

Au sujet de ce budget, M. Rey demande quelques explications au sujet des 300 francs portés pour impressions. Les renseignements fournis étant incomplets, l'article est réservé.

L'administration de l'enregistrement offre de verser aux archives 2.500 volumes et 800 k. de papier, dont quelques-uns offrent un réel intérêt pour le département, au point de vue historique.

La dépense pour aménager un local suffisant serait de 3.271 fr. 82. La dépense étant trop élevée, le Conseil vote seulement une somme de 30 francs pour accepter seulement le dépôt des documents existant dans les 3 bureaux de Cahors. On demande, en outre, à l'administration de l'enregistrement de ne pas vendre les autres papiers que la préfecture accepterait l'année prochaine s'il y avait des fonds disponibles (M. Grimal rapporteur).

Acte est donné du dépôt du rapport annuel sur la situation des archives.

A propos des travaux d'un chemin intéressant la commune de Catus, le Conseil vote la somme de 354 fr., part des frais incombant au département.

L'établissement de Bannys-sur-Mer propose au Conseil général de signer un engagement de 1 fr. 70 par jour pour les enfants indigents du département, dont la santé exigerait un séjour au bord de la mer.

M. Vival dit que les secours que le département peut accorder aux enfants indigents sont très insuffisants (une quarantaine de francs par secours), il demande à M. le préfet de vouloir bien faire des recherches pour savoir si l'établissement de Bannys ou tout autre accepterait cette somme pour permettre aux enfants indigents malades de faire un séjour suffisamment long au bord de la mer.

La commune de St-Céré sollicite une subvention pour les instituteurs qui ont fait un cours d'adultes. La commission repousse cette demande avec regret, vu l'état des finances, mais la recommande chaleureusement à la bienveillance du gouvernement.

Acte est donné au préfet du dépôt des comptes de la Caisse des retraites du département et de la communication des comptes visant les employés de la préfecture.

On adopte le chapitre XVII du budget : dépenses facultatives des exercices antérieurs (34.093 fr. 56).

On fixe la dépense totale et les contingents des communes pour le service de l'assistance médicale gratuite, et la dépense totale et les contingents des communes pour les pensions annuelles aux vieillards, aux infirmes et aux incurables indigents.

On liquide à 686 fr. la pension à accorder à M<sup>me</sup> Rossignol, veuve de l'ancien chef de bureau de la sous-préfecture de Gourdon.

La nommée Jeanne Debons de Bagnac étant décédée à l'asile de Leyme, les héritiers doivent verser au département la somme de 1075 fr. 10. En présence des difficultés soulevées et pour éviter un procès le Conseil tranche à la somme de 500 fr. offerte par les héritiers.

La séance suspendue à 4 h. 30 est reprise à 5 h. sous la présidence de M. Vival.

La commune de Vayrac sollicite un secours de 400 francs pour dégâts causés par des oranges au chemin n° 8. Suivant les précédents, le Conseil général ne peut que rejeter la demande; mais en exprimant ses regrets, il transmet cette demande au ministre de l'intérieur avec instantes recommandations.

M. Cocula fait part au Conseil d'une demande de M. Rodolosse, mais M. Vival désirant prendre part à la discussion, prie le Conseil d'attendre, pour cette question, le retour de M. de Verninac afin qu'il puisse lui céder la présidence.

La commune de Floirac demande une subvention pour l'amélioration d'un chemin. Avis favorable et renvoi du dossier à la commission des finances.

L'inscription au programme du chemin n° 4 (commune de Belmontet) avait été votée sous la réserve que cette commune contribuerait à la moitié de la dépense. Le Conseil municipal de Belmontet a maintenu ses offres premières, en conséquence la demande est repoussée.

La commune de Floressas demande qu'on lui attribue 2 journées de prestation pour l'entretien de ses chemins. Repoussé.

La commune de Marminiac demande une subvention de 200 francs pour frais d'alignement d'une maison qui menace ruines et dont le propriétaire est indigent. Avis favorable à titre exceptionnel et renvoi du dossier à la commission des finances. Tous ces vœux sont rapportés par M. Cangardel.

Le vœu de M. Linol, dont nous avons déjà parlé, demandant à ce que la C<sup>o</sup> d'Orléans attache des wagons de 3<sup>e</sup> classe aux trains de marchandises 2501 et 2502 de Cahors à Gourdon est adopté.

Sur la proposition de M. Rey, la construction du pont d'Albas est votée en principe et dans le classement, ce pont viendra après les 3 déjà classés.

M. de Verninac remplace M. Vival à la présidence.

Après un exposé très intéressant et très do-

cumenté de la question du chemin de fer de Cahors à Moissac, fait par M. Rey, et sur la demande de ce dernier, le Conseil général accepte en principe de mettre à la charge du département la moitié des frais d'achat des terrains nécessaires.

A la suite d'une observation de M. Delport il est bien entendu que le tracé de la ligne est réservé.

M. Cocula reprend l'affaire Rodolosse. Il dit que cette question a vivement préoccupé la commission des travaux publics. Finalement, et M. Rodolosse consulté, on s'est arrêté aux résolutions suivantes : L'emploi d'architecte départemental sera momentanément supprimé.

Par ce moyen on permettra à M. Rodolosse de faire liquider sa retraite proportionnelle. On nommera, au concours, un agent-voyer d'arrondissement, à Cahors, qui sera plus tard, nommé architecte départemental. Enfin la commission exprime à M. Rodolosse tous ses regrets de le voir définitivement quitter Cahors et lui adresse l'expression de sa sympathie et tous ses remerciements pour les travaux remarquables qu'il a fait exécuter dans le département. C'est là une décision prise à l'unanimité par la commission et approuvée par M. Rodolosse lui-même.

M. Rey proteste énergiquement. Il déclare tout d'abord que cette décision n'a pas été prise à l'unanimité, mais bien par 4 voix contre 3 et une abstention. Il combat ensuite les conclusions de la commission. Tout d'abord nous aurons, dit-il, une économie de 2000 francs. Jusqu'ici nous donnions en effet 5000 fr. à M. Rodolosse, 1200 fr. à l'architecte de Figeac et 800 fr. à celui de Gourdon. En tout 7000 francs, à l'avenir M. Rodolosse prendrait à sa charge le traitement des 2 architectes d'arrondissement et celui de son remplaçant à Cahors. Il conserverait en outre la pleine responsabilité des travaux; il viendrait dans le Lot chaque fois que sa présence serait jugée nécessaire, le service ne souffrirait donc en rien et, ajoute M. Rey, il y aurait, je le répète deux avantages à conserver M. Rodolosse :

- 1<sup>o</sup> Economie de 2000 francs;
- 2<sup>o</sup> Nous conserverons un architecte dont le talent et le goût artistique sont remarquables.

D'autre part, poursuit M. Rey, si nous acceptons les conclusions de la commission, le remplaçant de M. Rodolosse, nommé agent-voyer départemental l'année prochaine ne tardera pas à avoir 5000 francs. La dépense, à ce moment, sera de 5000 fr. + 2000 francs pour les agents-voyers de Figeac et Gourdon, + 2000 fr. environ pour la retraite de M. Rodolosse, en tout 9000 francs au lieu de 5000 seulement que nous paierions pendant 12 années encore. Dans l'intérêt des finances du département je propose donc de repousser les conclusions de la commission.

M. Linol déclare que M. Rey est plus royaliste que le roi puisque M. Rodolosse a adopté les conclusions de la commission.

M. Cassaignes dit que le Conseil n'a pas à s'occuper des préférences de M. Rodolosse, mais bien des finances du département.

M. de Lamaze appuie les propositions de M. Rey.

M. Vival les combat au contraire avec énergie. Il déclare tout d'abord que la personne morale des 2 architectes d'arrondissement disparaît et que ces deux fonctionnaires deviendraient les employés, les commis de M. Rodolosse. cela pour conserver à M. Rodolosse ce traitement fictif de 5000 francs qui permettrait d'établir plus tard sa retraite à un chiffre plus élevé. M. Vival déclare par suite que M. Rey grèvera pour plus tard les finances du département.

M. Rey proteste avec énergie, déclarant qu'une retraite proportionnelle de 2000 francs environ étant — dans l'hypothèse actuelle — servie dès maintenant à M. Rodolosse et cela pendant 12 années — temps à courir avant l'époque à laquelle M. Rodolosse aurait droit à sa pension entière — c'est une somme de 24.000 francs qui sera payée en plus des chiffres actuels. C'est donc la proposition de M. Vival qui grèvera les finances du département.

M. Vival se plaçant à un autre point de vue cite de nouveaux chiffres... et la discussion va s'échauffant de plus en plus.

M. Delport déclare que M. Vival ne défendrait pas les conclusions de la commission avec cet acharnement s'il n'y avait pas un dessous de cartes, si M. Vival n'avait pas un candidat.

M. Vival affirme que c'est une erreur Et en tout cas il a proposé un concours, ce qui a été accepté par la commission.

Bref après un échange de paroles assez vives de part et d'autre, on vote sur un amendement de M. Rey tendant à conserver M. Rodolosse comme architecte départemental aux conditions qu'il a indiquées.

On vote au scrutin public.

Ont voté pour l'amendement : MM. Delport, Marcenac, Bessières, Cassaignes, Talou, Relhié, de Lamaze, Lachèze, Rey.

Ont voté contre : MM. Pradines, Grimal, de Verninac, Pauliac, Vival, Longpueh, Roques, Linol, Malvy, Daffas, Cocula.

L'amendement est repoussé par 11 voix contre 9, les conclusions de la commission sont donc adoptées, après quoi la séance est levée.

Séance du 27 août

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Vival.

Le procès-verbal de la dernière séance, non terminé, sera communiqué aux conseillers avant impression.

M. le Préfet et M. le Secrétaire général assistent à la séance.

Plusieurs conseillers sont absents.

Sur la proposition de M. Pauliac, rapporteur, le conseil offre 6.000 francs pour le prolongement dans le Lot du chemin de grande communication n° 33 de la Corrèze, à condition que le chemin sera construit sur la rive gauche et que l'entretien restera à la charge de la Corrèze.

Une demande de crédit de 7.275 francs pour réparations à faire au palais de justice de Cahors a été examinée par la commission. M. Pauliac rapporteur propose le vote d'une somme de 1500 fr seulement, la plupart des réparations, dit-il, n'étant pas urgentes.

A ce sujet M. Rey demande de planter quelques arbres sur la place voisine du palais de justice. Cette place est très nue et d'un aspect désagréable.

M. Vival demande à M. Rey de rédiger par écrit sa demande, elle sera soumise au Conseil.

M. de Verninac qui entre en séance en ce moment, mis au courant de la question, dit que la commission des finances, est dans l'impossibilité absolue d'adopter le crédit de 1500 francs, il n'y a pas la moindre ressource disponible.

Après discussion et un exposé de la peu brillante situation financière fait par M. de Verninac qui demande à M. le Préfet d'examiner s'il n'y aurait pas lieu, pour le prochain budget, de rechercher le moyen de créer de nouvelles ressources, le Conseil après une diminution du crédit de Leyme, vote un crédit de 1.000 francs pour les réfections du palais de justice.

M. de Verninac dit qu'il a vu M. l'Ingénieur en chef au sujet de son invention. Il demande simplement la libre disposition des champs d'agriculture pour faire des expériences. Le Conseil approuve.

On vote l'article 6 du chapitre II, qui avait été réservé; cet article s'élevant à 4.000 francs concerne les architectes du département et on décide que la Commission qui présidera le concours pour nommer l'architecte de Cahors sera composée du préfet de M. l'Ingénieur en chef du Lot et de deux architectes, l'un de Bordeaux, l'autre de Toulouse. Le Préfet sanctionnera simplement la décision de la commission.

M. Rey demande à qui incombera la responsabilité lorsqu'il n'y aura plus d'architecte départemental.

M. de Verninac : les architectes d'arrondissement seront responsables dans leur arrondissement respectif.

On s'occupe de l'article réservé au budget des archives (300 francs pour impressions) crédit réduit à 180 francs pour cette année. M. Rey demande où passent les 400 exemplaires du bulletin tirés avec ce crédit.

Personne ne parait le savoir...

Sur la proposition de M. Malvy, rapporteur, on ajourne la question relative à la bonification des pensions de retraite des cantonniers des chemins vicinaux.

M. Delport demande si la Commission des finances ne pourrait pas nommer une autre Commission qui pourrait préparer un rapport sur cette question importante.

M. Grimal, M. Cocula, et... tous les membres déclarent s'associer à la demande de M. Delport. Cette proposition est renvoyée à la fin de la séance.

Acte est donné à M. le Préfet du dépôt de rapport du Directeur de l'Asile de Leyme.

Sur la proposition de M. Talou rapporteur, le Conseil général inscrit au chapitre XVI la somme de 478 fr. 45 pour remboursement à M. Miret, d'une somme que celui-ci avait dû restituer au département par injonction de la Cour des Comptes parce qu'il n'y avait pas de décision précise du Conseil général relative aux intérêts.

Pour les pensions en retard 1893-94-95 le total s'élevant à 1462 francs sera payé sur l'exercice prochain avec intérêt à 3 pour 0/0 et non 5 p. 0/0.

Le projet d'alignement dans la traverse de Marminiac est adopté. On vote 200 fr.

Plusieurs autres projets sont ajournés :

L'élargissement du pont du Nègre, la restauration du pont sur le ruisseau de Masclat et l'élargissement de la traverse de Dégagnac, de St-Vincent-sur-Lot, l'alignement d'un immeuble dans la traverse de Gourdon, etc., etc.

M. Daffas rapporte le vœu de M. Talou, demandant l'érection en commune de la section de Tour-de-Faure. La commission se prononce à l'unanimité pour ce vœu; M. Talou prononce alors les paroles suivantes :

Je ne veux pas abuser, à cette heure, des instants du Conseil général. Je tiens cependant à indiquer que si, comme j'en suis certain, l'assemblée persiste dans l'opinion qu'elle a déjà exprimée, elle contribuera utilement à éclairer le Conseil d'Etat qui mieux informé, en donnant un avis favorable à l'érection de Tour-de-Faure en commune, sauvegardera les intérêts bien entendus de l'une et de l'autre section. Subsidièrement je pourrai faire observer au Conseil général qu'en renouvelant sa délibération il donnera satisfaction au désir des républicains de Tour-de-Faure.

Ce vœu de M. Talou est adopté.

St-Céré demande la prolongation de 5 ans des taxes d'octroi. Adopté.

Le Conseil délègue à la commission départementale le droit d'élever d'un centime de plus, s'il le faut, la retenue pour la caisse d'assurance des tabacs.

Le Conseil donne acte au Préfet de sa proposition tendant à créer une seule Chambre de commerce, à Cahors, les villes de Gourdon et Figeac ayant déclaré ne pouvoir faire aucun sacrifice.

Le Conseil général applaudissant au langage énergique tenu par M. Cavaignac minis-

tre de la guerre, émet le vœu que le gouvernement persiste dans l'attitude qu'il a adoptée et prenne toutes les mesures propres à mettre fin à une agitation antipatriotique et malsaine dont le résultat, sinon le but est de déconsidérer les chefs de notre armée et de notre justice militaire.

La Commission considérant que la race ovine a déjà été très améliorée dans le Lot, mais que les sacrifices ne peuvent être augmentés de la part du Conseil, émet le vœu que l'Etat augmente les primes accordées pour cet objet, mais rejette avec regret le projet de construction d'une bergerie départementale.

M. Cocula demande le renvoi de la question en avril. Accepté.

M. Cassaignes dit que la commission a examiné les vœux des conseils d'arrondissement.

La commission en adopte quelques uns et rejette les autres. — Cette question est renvoyée en avril.

Acte est donné au Préfet du dépôt du rapport relatif aux assurances des planteurs de tabac.

La commission propose de donner un avis favorable à la demande de subvention sur les fonds du pari mutuel, formée par la commission administrative de l'hospice de Martel en vue de la construction d'un asile pour les vieillards et d'une chapelle.

M. Vival donne lecture du vœu de M. Rey sur l'amélioration de la place du palais de justice. Adopté.

Un vœu de M. Bessières demandant une étude pour la diminution des charges, pour le département, de l'assistance médicale gratuite est renvoyé à l'administration qui fera un rapport au Conseil pour le mois d'avril.

M. Delport fait connaître le rapport de M. le Préfet pour modification au règlement de l'assistance médicale.

Il s'agit des réclamations suivantes du corps médical :

1<sup>o</sup> Que le boni fait sur l'hospitalisation lui soit attribué en dehors des 29.000 fr. inscrits au budget pour le service médical des indigents;

2<sup>o</sup> Que le montant total du crédit de 29.000 fr. soit attribué et réparti entre tous les médecins du département et ne soit plus divisé par circonscriptions cantonales.

La première demande est rejetée. On accepte la deuxième demande, mais on réservera les fonds se rapportant aux deux cantons de Figeac, dont les médecins ne veulent pas prendre part à l'assistance médicale, et ces 2.000 fr. seront supprimés jusqu'au jour où les médecins de Figeac changeront d'avis.

La commune de Cajarc est en instance depuis longtemps pour le rachat de son pont. M. Vival, rapporteur, demande le vote de la somme fixée par le Conseil général et que les mesures soient prises pour arriver au rachat. Adopté.

On adopte le tableau rectifié de classement des chemins et on approuve l'emprunt de 85.000 fr. remboursables en 3 annuités pour ces chemins.

On vote le chapitre XVI du budget, dépenses diverses (90.301 fr. 66).

On vote ensuite le budget rectificatif.

On vote enfin le budget de report de 1897 à 1898.

M. Delport revenant sur la proposition que nous avons déjà mentionnée plus haut, le Conseil décide que la Commission des finances est souveraine et qu'elle prendra les mesures nécessaires.

M. Rey, qui depuis quelques instants a remplacé M. Vival à la présidence lève la séance à 4 h. 30 et déclare la session close.

BULLETIN FINANCIER

C'est toujours la fermeté qui domine bien que les affaires aient été moins actives aujourd'hui.

Il n'est pas douteux que les dispositions qui se manifestent depuis plusieurs jours soient meilleures et nettement tournées vers la hausse.

Le 3 0/0 passe à 103,75; le 3 1/2 0/0 à 106,27; l'Amortissable finit à 102,20.

Nos Etablissements de crédit conservent sans peine les cours d'hier. La Banque de Paris vaut 967; le Crédit Lyonnais cote 880, le Crédit Foncier 688, la Société Générale ades demandes suivies à 555 et le Comptoir National d'Escompte est à 591.

Le Suez s'inscrit à 3.720.

Les rentes étrangères sont fermement tenues.

L'Italian se traite à 92,70; l'Extérieure vivement attaquée par les baissiers conserve le cours de 42,70; le Portugais 19,65. Les fonds Ottomans sont toujours favorablement influencés.

La rente finit à 23,47; la Banque Ottomane à 335; le 3 0/0 Russe 1891 cote 97,40 le 3 0/0 nouveau 97,35.

Nos Chemins français sont sans changement; le Nord à 2,170; le Lyon à 1,955, l'Orléans à 1,902 et le Midi à 1,460.

Au comptant, l'action de la Société française d'incandescence par le gaz (système Auer) se négocie à 465.

Pour des leçons de français, d'allemand, pendant les vacances, — s'adresser à M. Arnal fils, rue Nationale, 33, au 1<sup>er</sup>.

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais;) et vous recevrez gatis et franco un joli morceau de musique pour piano.

ETUDE

DE

M<sup>e</sup> Camille SAUTET

Avoué à Cahors,

PLACE DU PALAIS DE JUSTICE, 7  
Successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU

A VENDRE

Au Palais de Justice, à Cahors

Le 19 Septembre 1898

à 1 heure du soir

EN UN SEUL LOT

Sur la mise à prix de 2.050 francs en sus des charges

Un immeuble avec maison de maître et jardin situé à Cahors, faubourg Cabessut, et affecté précédemment à l'exploitation d'une fonderie de métaux, connue sous le nom de

« USINE JULHIA »

Cet immeuble formant partie des numéros 118 et 146 de la section G du plan de la commune de Cahors, est d'une contenance totale de dix ares quatre-vingts centiares.

Il a été adjugé à la partie saisie en 1889 moyennant, outre les charges, 20,110 fr., s'appliquant douze vingtièmes à l'immeuble proprement dit et huit vingtièmes aux marchandises et matériel alors existant.

Par suite de sa disposition et de sa situation dans un des faubourgs de Cahors à proximité de la gare de Cabessut et de la rivière du Lot, partie de cet immeuble peut être facilement aménagé pour entrepôt de marchandises et chiffons, ou vacherie, porcherie, écurie et remise.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> SAUTET, avoué à Cahors.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1347<sup>e</sup> livraison (27 août 1898).

Les plumes du Paon, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Les échasses par Edmond Renoir. — Les exilés de la Crète en France, par Emile Masson. — Satan le Baudet, par Félix Laurent. — Les timbres-poste : Allemagne : Confédération du Nord.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N<sup>o</sup> 35 (27 août 1898).

1<sup>o</sup> Huit mois à Tombouctou, par M. le C<sup>o</sup> Réjou.

2<sup>o</sup> A travers le monde : A travers Lisbonne, par M. Henri Lorin. — Les Abordages en mer.

3<sup>o</sup> Expansion coloniale : Francis Garnier : Son monument à Paris.

4<sup>o</sup> Dans le monde du travail : Les Communications télégraphiques dans le monde, par Daniel Bellet.

5<sup>o</sup> Livres et Cartes.

6<sup>o</sup> Les Revues étrangères : Le Commerce chinois en 1896 (Petermanns Mittheilungen). — Les Yezidis, par M. Victor Dingelstedt. (The scottish geographical Magazine).

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 19<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 39. — 25 août 1898.

Deux amateurs (Marthe Bertin). — Les « als » et les « aus » (Boursault). — Jean Tapin (Cap. Danrit). — Rira bien qui rira le dernier (Tautte Jeanne). — L'enfant prodige (Louis Morin). — La robe rose (E. Dupcis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, Sieffert, Louis Morin, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n<sup>o</sup> 1317, du 27 août 1898.

Utilisation des ordures dans les villes, par M. Molinié. — Nouveau verre bleu à oxyde de chrome, par Flamel. — L'excursion de « La Nature », par H. de P. — De la division des cadrons d'horloges, par Planchon. — Les mistpoeffers, par Ph. Glangeaud. — La grande lunette de 1900, par L. Barré. — Ellez (Tunisie), par J. Jullien. — Tuberculose humaine et tuberculose aviaire, par Henri de Parville. — Le sulfate de fer et les fruits, par J.-F. Gall. — Les massacres d'oiseaux, par H. de P. — La traction mécanique dans Paris. — Epuration chimique des eaux de boisson, par Albert Vilcoq. — Correspondance, par A. Charon. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 22 août 1898, par Ch. de Villedeuil. — Le vieux Paris, par Albert Tissandier.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2161 du 27 août 1898.

GRAVURES : Afrique : Le chemin de fer d'Ethiopie : La 1<sup>re</sup> locomotive. — La jetée. — Les transports. — Etablissement de la voie.

Madagascar : Le « Lapérouse » naufragé à Fort-Dauphin. — Départ de Tananarive du courrier de France.

Angleterre : Le procès Hooley, croquis d'audience.

Guerre hispano-américaine : Panorama de Manille.

Paris : La nouvelle Chambre des Députés (suite).

La passerelle du pont Alexandre. — Le lancement. — Le plancher métallique.

Cauterets : Le nouveau chemin de fer électrique. — La gare de la Raillière. — Le viaduc de Meyabat. — Le tunnel de Pierrefitte.

Beaux-Arts : La halte en forêt, tableau de Meissonier.

Nouvelle Illustrée : Sur une piste, illustration de Dedina.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le radeau de la « Meduse », par G. Lenôtre. — Le chemin de fer de Djibouti, par X. — La passerelle du pont Alexandre, par de Montarlot. — Un panama anglais, par Martin W. — Le naufrage du « Lapérouse », par N. Nozeroy. — Le chemin de fer électrique de Pierrefitte, par J. — Semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Théâtres, par H.

vaient ici.

Le docteur s'avança.

— Permettez-moi, dit-il, de vous présenter mon ami et mon associé, sir Samuel Moore.

Samuel s'inclina profondément.

M. Coloner lui rendit son salut.

— Vous nous dérangez d'autant moins, monsieur, dit le magistrat avec bonhomie, que nous nous trouvions en présence d'un cas délicat, que j'allais être obligé de soumettre à l'ambassade anglaise.

Le secrétaire affecta une grande surprise.

— Quoi donc, monsieur ?

Le juge expliqua la situation et raconta ce qui s'était passé.

— C'était justement pour ce motif, dit M. Coloner, que j'avais besoin de voir MM. Samuel Moore et Burke. L'évasion de James Myler fait un bruit énorme. J'arrive de Londres, où j'avais été envoyé pour recueillir des renseignements et suivre l'enquête qui vient d'être ouverte. Là-bas on ne sait rien. Les traces de l'évadé ont été perdues. On croit qu'il est parvenu à se réfugier en France.

Burke s'avança.

— Il est ici, dit-il à demi voix.

Le jeune homme eut un sursaut.

— Ici ?

Et, suivant le regard du docteur, il aperçut seulement Thomas Moore.

Il prit son monocle et l'examina avec attention.

— C'est lui ?

— C'est lui...

— C'est là ce fameux James Myler ?

Lemaire. — A travers Madagascar, par H. Mager. — Chronique des courses, par Archiduc. — Chronique sportive, par Wimille.

Explications des gravures, Echees, Rébus, Créations, Revue comique, Sport, Monde financier, Bibliographie, vécipédie, etc.

Roman : Sur une piste, nouvelle, par Edmond Prat et Ch. Le Crest.

Le numéro : 50 centimes.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Informations américaines par signaux électriques (P. Crépy). — La bonne eau (Max de Nansouty). — Les feux éclairs des phares et les sensations lumineuses (G. Hamelin). — La boîte (Albert Vacquiers). — Le quinquina des marchands de vins. — Moyen de reconnaître le café coloré artificiellement. — La conquête des airs (Gaston Jouglu). — Magnétisme et horlogerie (Max de Nansouty). — Construction des carrés magiques (Ph. Frédéric). — Revue des Inventions : Chambre promenade. — Préparation d'un verre dépoli extra-fin. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). Cyclisme et automobilisme : — 72 heures en selle ! — Frein sur la jante. — Peinture rapide des cadres. — Où faut-il placer le frein ?

— Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.

Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

J. VALDIGUÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume

(saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume

(saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

DEPOSE

— C'est James Myler.

— Il paraît fort calme.

— Il ne l'était pas tout à l'heure.

Ces quelques phrases avaient été dites à voix basse, sans que Thomas Moore eût pu les entendre.

Le secrétaire se tourna vers le juge d'instruction.

— J'étais loin de m'attendre, monsieur, dit-il, à trouver dans votre cabinet l'homme que nous cherchons depuis si longtemps. Voulez-vous me permettre de l'interroger et de prendre sur son compte des renseignements dont j'avais besoin et que je venais demander au docteur Burke ? J'aurais ainsi le temps de préparer mon rapport et de l'envoyer ce soir.

— Faites, monsieur. C'est vous désormais que cette affaire regarde.

L'Anglais s'approcha de Thomas Moore.

Le malheureux était transi et tremblait de tous ses membres.

Il sentait l'importance qu'allait avoir pour lui cet interrogatoire décisif.

Il fallait faire appel à tout son sang-froid, à toute sa patience.

Plus de colère, plus d'emportement...

Il n'était pas fou, n'est-ce pas ? Il le sentait bien, il s'en rendait bien compte.

Il comprenait tout ; il entendait tout distinctement.

Il ne fallait pas se faire prendre pour ce qu'il n'était pas, pour un insensé.

Il était nécessaire d'être d'autant plus habile que l'homme qui allait lui adresser la parole devait déjà être prévenu contre lui...

de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdigué, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CABINET DENTAIRE TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

nts et Dentiers livrés en 48 heures.

Pour le prix de 6 fr. 25

envoi contre remboursement mes accords de concert. Non plus ultra, reconnu comme étant de fait les meilleurs et d'accord excellent, hauts de 35 cent.

à 2 choeurs, 10 touches, 2 registres, 2 basses, 40 tons garantis les meilleurs, double-sifflets en trois parties, forts, indestructibles, avec protège coins en acier, 2 fermoirs, riche garniture en nickel, clavier découvert en nickel et par la musique extraordinairement forte, pareille à celle d'un orgue.

Un instrument à 3 choeurs se vend 8 francs seulement, un à 4 choeurs seulement 10 fr., un à 6 choeurs seulement 17 fr., un instrument à 2 rangées de 21 touches et 4 basses 14 fr. seulement français. Port 1 fr. 25 en sus.

Meilleure méthode pour apprendre soi-même gratis. Une CITHARE à ACCORDS excellente, à 3 claviers et tous les accessoires coûte 4 fr. seulement et une à 6 claviers 10 fr. seulement.

Le port de 2 cithares n'est également que de 1 fr. 25. Emballage gratis. Catalogue gratis. Garantie : Tous les jours des commandes renouvelées et milliers de lettres de reconnaissance. Port de lettres 25 cts. Hermann Gervering, Neuenrade (Allemagne).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

IX

C'était un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans au plus, d'aspect grave et sérieux, le regard froid.

Il était grand et maigre, sanglé dans une redingote étroite qui faisait valoir l'exiguïté de sa taille.

D'un regard il embrassa la scène, salua le juge d'instruction, et, apercevant le docteur Burke, il alla à lui et lui toucha la main.

Thomas avait à peine levé les yeux sur lui.

C'est à peine si, de son côté, il avait remarqué le malheureux.

— Monsieur le juge m'excusera, dit-il en commençant, si je viens le troubler au milieu de ses travaux. Mais j'avais été prévenu que MM. Samuel Moore et Burke, auxquels j'ai une communication très urgente à faire, se trou-